

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE - RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 11 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze et le quinze du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: GONTHIER Pierre, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BUTHOD Jeff, BERTRAND Chantal, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian,

Excusés : BROCHE Gaël, MORIN Sébastien

Secrétaire : PELLICIER Guy

I - URBANISME :

Néant

II - DELIBERATIONS :

1 – Autorisation de payer les factures de transport du marché du jeudi à la Mairie de La Côte d'Aime

Madame la Maire expose à l'assemblée :

Pour permettre aux personnes qui souhaitent se rendre tous les quinze jours au marché du jeudi à Aime, la commune de la Côte d'Aime a demandé des devis à plusieurs entreprises de transport afin de prolonger cette possibilité.

L'entreprise Trans'loc Alain BOUZON & Fils a fait une offre dont les tarifs sont les suivants :

- 1 à 4 personnes50.00 € TTC
- 5 personnes55.00 € TTC
- 6 personnes.....60.00 € TTC
- 7 personnes.....65.00 e TTC
- 8 personnes.....70.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **Décide** de participer à ce transport à compter du 1^{er} mars 2015 à hauteur de 50%. Cette participation sera payée sur présentation de titres de recettes émis par la commune de la Côte d'Aime justifiés par une copie de la facture du transporteur,
- **Autorise** Madame La Maire à établir auprès des usagers un titre de recettes de 6 euros par aller-retour effectué sur la base d'une liste d'émargement.

2 – Membres de la commission DSP (Délégation Service Public)

Madame La Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer six membres pour la Commission de délégation de service public pour examiner les propositions et retenir les entreprises les plus favorables en ce qui concerne la reprise du contrat d'affermage de l'Auberge Communale.

Le Conseil Municipal, après délibération, nomme comme membres de Délégation de Service Public :

Présidente : Véronique GENSAC

Titulaires :

Chantal BERTRAND

Christian CLEYRAT

Bernard HANRARD

Suppléants :

Jeff BUTHOD

Guy PELLICIER

Pierre GONTHIER

3 – Signature des actes de régularisation de la route de La Leissière 4ème partie

Madame la Maire propose au Conseil Municipal la régularisation de la route de la Leissière et l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées ci-dessous :

GLATIGNY Colette : B 598,432m²- C 1663, 154m²- C1661, 1m²

COLLOMB Edith : C 1216, 245m²

GLATIGNY Daniel : C 1952, 64m²

GAEC ROIGNAIX: A 525, 756m²

Indivision LESUEUR-GLATIGNY: B 853, 109m²

CHENU Evelyne : C 1840, 536m²-B 721, 29m²

Indivision BURGOS-DAVID: B 734, 19m²

Indivision CAPUCON-VILLIEN: B 829, 25m²- C 1955, 3m²

Indivision GHINSBERG-MARCHAND : A 594, 21m²

CCAS de la Commune de la Cote d'Aime: B 764, 370m²

Indivision JORIOZ-MONTES : C 1943, 169m²

Indivision CORNU-OLIVIER : B 840, 274m²

Indivision CHARRIERE-CORNU : C 1965, 14m²

DUCOGNON Gisèle : B 851, 147m²- B 845, 92m²- B 848, 2025m²

DAVID Félicie C 1782, 61m²

CORNU Anne-Marie : B 746, 53m²

CHENU Françoise : A 564, 321m²

CORNU Michel : B 779, 65m²-B 781, 38m²- B 784, 326m²- B 777, 104m²

COLOT Fernand : C 1835, 179m²- b 759, 270m²- B 762, 109m²

FATTET Marie-Louise: A 558, 269m²- A 561, 252m²

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la régularisation de la route de la Leissière et l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées ci-dessus.
- **PREND ACTE** que la régularisation de la route de la Leissière par l'acquisition sera faite en la forme administrative et que l'acte de cession sera reçu par Madame le Maire, en sa qualité d'officier public.
- **DONNE POUVOIR** au 1^{er} ou au 2^{ème} adjoint au Maire de représenter la Commune de Valezan à l'acte de cession et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cet acte.

4- Avenant N° 4 – marché de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie : modification répartition honoraire des architectes :

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'au cours de l'année 2012 la Commune de Valezan a lancé une procédure MAPA afin de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie y compris la création de trois logements au cabinet d'architecte d'Olivier BOUTRY à Grenoble.

Elle rappelle l'avenant N°1 qui avait pour objet de nommer Monsieur Adrien FELIX FAURE comme co-traitant.

Elle rappelle l'avenant N°2 qui avait pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération après réalisation par le Maître d'ouvrage des études APS, APD et PRO.

Elle rappelle l'avenant N°3 qui avait pour objet de valider le montant du coût total de réalisation des travaux après attribution de tous les lots du marché aux entreprises.

Elle expose au Conseil Municipal que Monsieur Adrien FELIX FAURE n'exerce plus sa mission de suivi de travaux et en conséquence les honoraires doivent être à nouveau répartis entre Monsieur Olivier BOUTRY et Monsieur Adrien FELIX FAURE d'où la nécessité de faire un nouvel avenant n°4 pour fixer la nouvelle répartition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** donc les modifications apportées dans l'avenant n°4 au marché de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie.
- **Autorise** Madame La Maire à signer les documents y afférent.

5 Avenant N° 1 – marché de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie : entreprise REVET 73 -lot 8 -Sols souples :

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'au cours de l'année 2014 la Commune de Valezan a signé un marché avec l'entreprise REVET 73 - Lot N°8 – Sols souples - pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie.

Au cours de l'exécution du marché de travaux, il a été constaté des différences de niveaux du sol nécessitant des reprises et des ragréages fibrés ainsi que la pose de tapis à l'entrée de la mairie. Le présent avenant modifie le détail estimatif par l'adjonction de travaux supplémentaires qui seront exécutés dans le cadre des clauses et conditions du présent avenant.

L'estimation détaillée des travaux à exécuter s'élève à :

Montant HT des travaux à exécuter selon avenant : 12 782.62 € HT

Montant HT du marché de base : 11 713.12 € HT

Soit un montant HT de l'avenant de : + 1 069.50 € HT

Soit une augmentation de la masse des travaux de 9.13 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte donc les modifications apportées dans l'avenant n° 1 au marché de travaux de l'entre-prise REVET 73 - Lot N°8 – Sols souples -
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférent.

6 - Choix des locataires des appartements situés au dessus de la mairie

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que les 3 logements communaux situés dans le bâtiment de la nouvelle mairie doivent être attribués.

Après avoir étudié les différentes demandes et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de louer :
 - ⇒ le studio à Madame Stéphanie JOVET
 - ⇒ l'appartement T 3 à Madame Laure GOTTSHECK et Monsieur Michel COLLOMB à partir du 1^{er} Mars 2015.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des baux.

7 – Location salle polyvalente pour cours de danse hebdomadaire :

Madame la Maire expose au conseil municipal que nous avons reçu une demande de l'association « Les cristaux d'Heidi » représentée par madame Cathie REGOLINI pour la location d'une salle dans les locaux de la commune pour exercer des cours de danse biodynamique.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de louer la salle polyvalente pour un montant de 30 euros la séance avec une gratuité pour les 4 premières séances (démonstration).
- **AUTORISE** madame La Maire à signer les documents y afférent.

III – DIVERS :

Permanence ouverture église : L'église St François de Valezan sera ouverte pendant les mois de juillet et août le mercredi de 15 heures 30 à 17 heures 30, les permanences seront assurées par Mme MOULINS Gaëlle.

Dossiers en cours : La réception des travaux des appartements de la mairie est prévue semaine prochaine le 17 mars 2015. Les appartements seront loués à partir du 1^{er} mars 2015.

Elections départementales 2015 : Le 22 et le 29 mars 2015 auront lieu les élections départementales.

Plan communal de sauvegarde : projet de révision du document.

Captage d'eau aux Corneilles : suite à une demande d'un administré pour capter de l'eau sur le réservoir existant, les élus proposent qu'une entente soit faite avec les autres usagers.

Prochain conseil le mercredi 12 mars 2015 à 20 heures.

Madame Le Maire,
V. GENSAC

Le secrétaire,
G.PELLICIER